

Editorial

Ce numéro est principalement consacré à notre dernière assemblée générale, marquée par l'arrivée de nouveaux administrateurs : Christian Durand, Bernard Heckel, Jean Salaber, ou réélus, comme Michel Chauvière et Eric Pierre. Cette A.G. a vu la dernière prestation de notre trésorier, Roger Hueso, aujourd'hui membre d'honneur du CNAHES. Merci Roger pour tout ce que tu nous as apporté et appris durant ces longues années de militantisme sans faille consacrées à notre association. Qui mieux que Roger Bello pouvait nous dire son parcours ?

Le numéro 62 de la CNAPE titre en couverture : « Les associations face à la pauvreté » et publie de larges extraits de l'intervention très suivie de Mireille Charonnat, présidente de la FNARS Nord-Pas-de-Calais et déléguée régionale du CNAHES, faite lors du récent colloque national sur « Hier, Aujourd'hui, Demain, Nos associations face à la pauvreté ». L'intervention de Mireille a pour titre « Historique des politiques de lutte contre la pauvreté et du rôle des associations ». Nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Le 1er juillet 2013 ont été déposés en préfecture les statuts du fonds de dotation CNAHES- Françoise Tétard. Sa création a été publiée au J.O. du 27 juillet 2013. Ce fonds de dotation a pour objet « le soutien en France et à l'étranger de toute initiative d'intérêt général concernant l'aide aux jeunes chercheurs, la préservation d'archives, les colloques et journées d'étude, les publications, dans les domaines de l'éducation spécialisée, de la protection sociale et judiciaire de la jeunesse et de l'éducation populaire. » Son conseil d'administration se réunira pour la première fois le 16 septembre 2013 à Paris.

Jean-Paul Orient, Président

Sommaire

Editorial du Président

p. 1

Notre ami Roger Hueso

p. 1-2

23 mai 2013 : une AG et des projets d'avenir

p. 2-3

Regard historique sur la protection de l'enfance (1^{ère} partie)

p. 3-4

Lectures

p.4

Après treize années de bons et loyaux services au CNAHES, Roger Hueso, notre trésorier, nous a quittés lors de la dernière assemblée générale, estimant qu'il avait bien rempli sa tâche et qu'il était temps pour lui de passer le relais afin de se recentrer sur sa famille.

C'est en 2000 que je lui avais demandé s'il accepterait de venir nous aider pour mettre administrativement d'aplomb notre association qui n'avait alors que six ans d'âge. Or, l'âge de raison ap-

prochant, c'est bien la raison qui nous demandait de structurer notre association afin d'accéder aux aides que nous pouvions obtenir des ministères concernés : Affaires sociales et Justice. Il nous fallait présenter des budgets prévisionnels, une comptabilité tenue selon les règles exigées par l'administration, des demandes de subventions faites dans le cadre prévu.

La longue collaboration que j'avais eue avec Roger au sein de l'Association

La Lettre du CNAHES

Directeur de la publication :
Jean-Paul ORIENT
63, rue Croulebarbe
75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnahe.org - www.cnahe.org

La lettre est éditée et routée avec le concours du Syneas et mise sous pli par les militants du CNAHES Ile-de-France.

Vers la Vie pour l'Education des Jeunes (AVVEJ) me faisait bien sentir qu'il était l'homme de la situation, mais accepterait-il cette nouvelle responsabilité alors qu'il était déjà impliqué dans plusieurs associations de l'Essonne ?

Le virus associatif se cache quelque part dans l'organisme de cet homme depuis plus de quarante ans et, très rapidement, il me répondit positivement au nom de ses engagements et au nom de notre militantisme et de notre amitié.

Roger nous a rappelé lors des bureaux et des conseils d'administration les règles administratives et comptables que nous devons respecter. Il a veillé tout au long de ces années au respect de ces règles tout en pestant avec bonhomie contre le peu d'attention

que nous apportions à ses recommandations.



Il a été notre référence et notre garant dans ces domaines complexes de la gestion. Convivial et rigoureux il savait rappeler la règle tout en se montrant capable d'imaginer des so-

lutions nouvelles pour répondre à nos constantes inventions associatives.

A son engagement national s'est rajoutée une participation régulière aux réunions de la délégation régionale Ile de France et une forte implication dans la réalisation de l'abécédaire sur l'AVVEJ. Ce travail nous a montré combien les repères administratifs que Roger possédait parfaitement pouvaient servir l'histoire d'une association.

Merci Roger pour ces années de militantisme au cours desquelles tu n'as pas compté ton temps et ta peine, merci pour ta disponibilité et ta bonne humeur. Sans toi le CNAHES ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui.

*Roger Bello
Président d'honneur*

---oOo---

28 mai 2013 : une Assemblée générale et des projets d'avenir

Nous étions une soixantaine d'adhérents réunis ce matin du 28 mai 2013 à l'IRTS de Paris qui nous avait cordialement accueillis dans ses locaux du 145 avenue Parmentier. Dans son mot d'accueil chaleureux, Philippe Fabry, formateur à l'IRTS, regrette la trop faible place de l'histoire dans les cursus de formation et se montre heureux des liens qu'il entretient avec notre association.

A ces participants s'ajoutent 84 pouvoirs envoyés par certains adhérents qui n'ont pu faire le déplacement.

Jean-Paul Orient, président du CNAHES, remercie la délégation régionale Ile-de-France qui s'est mobilisée pour organiser cette journée et dont la déléguée, Pierrette Bello, n'a pas ménagé sa peine. La délégation régionale contribue de bien d'autres façons au fonctionnement de l'association, comme l'aide pour les envois de La Lettre du CNAHES et des nombreux documents rendus nécessaires par la vie administrative de l'association, les nombreuses relations entretenues avec

les écoles, les associations, que nous remercions vivement pour le soutien qu'elles nous apportent : l'hébergement de notre siège social par Espoir CFDJ, le local mis à notre disposition par l'IRTS de Montrouge, l'aide du SYNEAS pour le tirage et l'envoi de la Lettre...

Tous les adhérents ont reçu les rapports d'activité et financier concernant l'exercice 2012. Nous n'y revenons donc pas ici.

L'histoire et les archives (écrites et orales) qui permettent de la connaître et d'en tirer des enseignements pour l'avenir sont notre raison d'être. Chaque année, un certain nombre de fonds d'archives sont répertoriés et traités par notre chargé de mission, Sylvain Cid. Ces fonds d'intérêt national déposés ou donnés au CNAHES sont regroupés au CAPEA (Centre d'archives de la protection de l'enfance et de l'adolescence créé par le CNAHES et accueilli par les AMT à Roubaix), ou aux Archives départementales s'il s'agit de

fonds d'intérêt plus local, ou encore conservés in situ selon les cas.

Pour ce qui concerne les fonds rejoignant le CAPEA, un comité de suivi se réunit régulièrement, comprenant des représentants du SIAF (Service Interministériel des Archives de France - Ministère de la Culture), des ANMT (Archives nationales du monde du travail, à Roubaix), de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale - Ministère des Affaires Sociales), de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse - Ministère de la Justice), les responsables archives des Ministères des Affaires sociales et de la Justice, et plusieurs représentants du CNAHES.

Plusieurs chantiers sont en cours de réalisation ou en perspective pour 2013.

Sylvain Cid, notre archiviste chargé de mission, nous explique alors comment sont traités ces fonds. Le projet peut soit provenir d'une demande d'une institution ou d'un particulier, soit être la suite de contacts entretenus avec ces institutions ou particuliers. Sylvain se rend alors sur

place pour expertiser le fonds, puis il établit un devis tenant compte de la taille du fonds et de l'importance du travail. Si ce devis est accepté, de jeunes archivistes sont rémunérés pour effectuer le traitement du fonds (dans certains cas, il peut s'agir d'étudiants en archivistique en fin de formation de l'une des universités qui assurent la formation d'archivistes) sous le contrôle de Sylvain.

Sur la question de la trop faible place de l'histoire dans les formations, quelques délégations régionales évoquent des partenariats avec diverses institutions. Dans le Nord/Pas-de-Calais, la délégation régionale a passé une convention avec l'IRTS pour introduire dans la formation des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux une formation sur les obligations légales en matière d'archives et sur le travail de mémoire des associations. Les partenariats ne sont pas nécessairement formalisés par une convention, mais ils sont souvent fructueux.

L'année 2012 a été riche en activités et interventions diverses. Pour les maintenir et les développer, nous avons besoin de forces vives supplémentaires. La directrice de l'Ecole Normale Sociale, Mme Martine Trapon, exprime sa conviction de l'importance qu'a l'histoire du travail social : les associations devraient s'engager davantage dans ce domaine. C'est un des rôles du CNAHES de les y aider.

Après un repas convivial pris sur place, nous poursuivons notre réflexion sur l'organisation des journées d'étude nationales des 21 et 22 mai 2014 sur le handicap (déjà annoncées dans notre précédent numéro), réflexion entamée depuis plusieurs mois dans quelques régions : la région Rhône-Alpes, qui organisera ces journées, la région Bourgogne, qui tra-

vaille sur l'histoire des établissements recevant des personnes handicapées en Côte d'Or, et les courants philosophiques, psychiatriques, juridiques qui ont amené cette évolution, la région Centre qui travaille sur l'histoire des établissements ayant ouvert le champ du handicap et la région Lorraine où plusieurs associations s'intéressent à ce champ d'activité.

Hélène Borie, déléguée régionale Rhône-Alpes, et Dominique Dessertine, historienne très engagée dans la région, expliquent qu'une dizaine d'adhérents de la région travaillent sur ce thème dans l'optique d'offrir un panorama de l'histoire du travail social en ce qui concerne le handicap, de voir comment la catégorie handicap a émergé (médecine, psychiatrie...) et comment les politiques sociales se sont construites, et enfin d'articuler ces données avec des vignettes institutionnelles. Parallèlement un travail a été réalisé sur l'histoire d'une association, La Roche, et notamment sur ses débuts.

Pour organiser les journées d'étude nationales de 2014, la région pourrait s'appuyer sur d'autres travaux dans ce domaine : une thèse sur les écrits d'éducateurs spécialisés et sur les terminologies employées, notamment la terminologie médicale, un travail sur les classifications d'enfants inadaptés, notamment dans la région de Vichy, une thèse d'histoire sur la Sauvegarde de Lyon, qui permet de voir en particulier le moment où celle-ci s'est saisie du handicap...

Enfin la délégation régionale estime très important qu'il y ait un lien avec les étudiants. Pour cela, Hélène Borie a pris contact avec les centres de formation et a obtenu qu'une journée soit réservée en mai 2014 pour permettre la participation des étudiants.

Beaucoup de questions intéressantes à traiter émergent de l'échange qui suit :

- L'évolution de la conception que l'on avait jusqu'aux années 60, où l'on considérait ceux qui travaillaient dans le champ du handicap comme des « sous-éducateurs ».

- La nécessité où se sont trouvés ceux qui s'investissaient dans les secteurs du handicap mental et physique de se doter de nouveaux moyens d'approche, période de travail très riche.

- Les questionnements sur ce que signifie « éduquer », sur le sens du mot « spécialisé ».

- La mise en place d'un travail avec les parents, alors que les institutions étaient d'abord fermées sur elles-mêmes, les parents n'ayant pas voix au chapitre et dans certains cas culpabilisés, comme ceux des enfants autistes, et les enfants étant souvent séparés d'eux.

- Le cas des enfants sourds et aveugles, dont l'histoire remonte à plusieurs siècles.

- L'articulation de la question du handicap avec celle des savoirs médicaux.

- Le regard porté sur le handicap.

Les sujets de travail ne manquent pas et un comité de pilotage va être mis en place pour réaliser ces journées, dont les dates, 21 et 22 mai 2014, tiennent compte de la journée réservée par les centres de formation pour que les étudiants puissent y participer. Elles s'appuieront sur le travail de terrain réalisé par la région, en y incluant si possible les travaux d'autres régions.

Vous êtes donc tous conviés à y participer et à noter dès maintenant ces dates des 21 et 22 mai 2014 sur vos agendas. Nous vous y attendons nombreux.

Chantal Dubosca

**Contacts : Mathias Gardet , CNAHES, 63 rue Croulebarbe 75013 PARIS, info@cnahes.org
ou Hélène Borie, CNAHES Rhône-Alpes, 57 rue de la Thibaudière, 69007 LYON, hborie@hotmail.com**

REGARD HISTORIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

(Extraits de la conférence présentée par Jean-Paul Orient, Directeur Honoraire du CREAI NPDC et Président du CNAHES, lors de la Journée d'études ADES en partenariat avec l'association Relais, le 31 mai 2013, au Centre de conférences Maurice Cazassus, Cité de la formation à Marmande)

Je vous propose de voir comment a évolué notre regard porté sur l'enfant, sur la famille, mais aussi le cadre réglementaire les concernant, pour tenter d'en tirer quelques analyses face aux défis qui se posent à

nous professionnels, parents, enfants dans un contexte socio-économique toujours plus complexe. Le regard sur l'enfant a considérablement changé et cette évolution n'a pas été linéaire. Dans la société

médiévale, il n'y a pas d'enfance, on n'a pas conscience de la particularité enfantine. C'est au XVIIème siècle qu'apparaîtrait un sentiment nouveau qui attribue à l'enfant une spécificité négligée

jusqu'à-là, et dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle que Jean Jacques Rousseau présente l'enfant comme une personne ayant sa valeur propre et pleine de potentialités, dont il est nécessaire de connaître la nature et les besoins. Jusqu'alors chaque individu compte peu, l'enfant est un intermédiaire fragile entre le monde des vivants et celui des morts. Le bébé est en permanence menacé de retourner d'où il vient, la mort rôde sans cesse autour du berceau, d'où une certaine résignation des femmes au moment de la grossesse et de l'accouchement. Par contre l'intolérable, l'insupportable pour les parents c'est la mort du bébé sans baptême : ne pouvant être enterré avec les autres membres de la communauté, il reviendra alors importuner les vivants.

L'évolution des comportements en Occident va aboutir au renforcement de l'individualisme des adultes puis des enfants, d'où la reconnaissance de la personnalité et des besoins de l'enfant de plus en plus jeune.

Les études sur l'infanticide indiquent que le meurtre d'enfants jeunes a été commis dans toutes les civilisations depuis l'antiquité pour des motifs divers : eugéniques, démographiques, religieux, économiques.

Le premier tabou fondateur de la parentalité est celui du cannibalisme des enfants. Cronos, Saturne pour les Romains, ayant appris que l'un de ses enfants le détrônerait un jour, jugea que la seule façon de conjurer ce destin était d'exiger que sa femme Rhéa lui livrât chaque nouveau-né, qu'il dévorait aussitôt. On retrouve les traces de ce mythe dans les récits d'ogres et d'ogresses si chers aux enfants.

Le tabou de l'infanticide est symbolisé par Abraham refusant de sacrifier Isaac. C'est Salomon qui par son jugement va introduire une définition positive de la parentalité et son paradoxe : la mère, c'est celle qui aime son l'enfant plus qu'elle-même. Et c'est le renoncement à son exercice qui constitue l'expression la plus accomplie de la fonction parentale.

L'abandon, lui, paraît avoir toujours existé. Toujours réprouvé, parfois sévèrement puni, il fut cependant vécu comme un moindre mal par rapport à l'infanticide et à l'avortement. Mais paradoxalement, la qualité présumée de l'organisation du recueil des enfants trouvés fut un facteur d'augmentation du nombre d'abandons,

comme si ce recueil déculpabilisait les familles.

Ainsi c'est le même Jean Jacques Rousseau, pratiquement livré à lui-même durant son enfance sans mère, finalement abandonné par son père à dix ans et qui ayant lui-même abandonné ses cinq enfants, écrivait dans les confessions : « *Tout pesé, je choisis pour mes enfants le mieux ou ce que je crus l'être. J'aurai voulu, je voudrais encore avoir été élevé et nourri comme ils l'ont été.* »

Au XVIII^{ème} siècle, des études démographiques alertent sur une éventuelle dépopulation de la France. On commence alors à rechercher les causes des décès des nourrissons, lorsque ceux-ci n'étaient pas cachés. C'est donc l'intérêt public qui fait émerger l'idée que le nombre de sujets constitue une richesse et qu'il convient de se préoccuper des conditions de vie des jeunes enfants.

La mortalité des enfants abandonnés et confiés à l'assistance publique diminue à la fin du XIX^{ème} siècle grâce à un contrôle sanitaire des placements nourriciers instauré par la loi Roussel (1874). Mais simultanément le travail des enfants connaît une mutation importante avec la révolution industrielle.

Le rapport de L. Villermé sur la condition de ces enfants (« *cette multitude d'enfants dont certains ont à peine 7 ans, maigres, hâves, couverts de haillons, qui se rendent à pieds nus par la pluie et la boue, pâles... offrent un extérieur de misère, de souffrance...* ») est à l'origine de la première loi de réglementation du travail des enfants en 1841, qui se heurte à la résistance des patrons et des familles. Ce n'est qu'en 1874, avec l'avènement de l'inspection du travail, que la législation commence à être respectée.

Héritée de l'Ancien Régime, la puissance paternelle confiait jusqu'à la Révolution française tous les pouvoirs aux pères sur leurs enfants, même majeurs. Le père pouvait ainsi obtenir par voie administrative, puis plus tard par voie de justice, l'emprisonnement de son enfant. Le code civil en 1804 substitue la notion d'autorité à celle de puissance paternelle mais l'abolition du droit de correction paternelle ne date que de 1935.

C'est à partir de 1889, par la loi du 24 juillet, que l'on commence à s'intéresser aux enfants victimes, moins coupables

que d'enfants malheureux. C'est l'apparition de la notion de prévention et la création sous l'influence de magistrats (H. Rollet et G. Bonjean) d'associations pour « la protection et la sauvegarde de l'enfance ». Elles joueront un rôle déterminant dans la création des tribunaux pour enfants.

La loi de 1889 assure la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés. Elle introduit la déchéance des droits de l'autorité paternelle. Ceci constitue une étape importante : le législateur décide de protéger l'enfant contre ses parents. Suivent alors comme un balancier en 1890 la loi qui promulgue l'instruction obligatoire de délits commis par les mineurs et en 1898 la répression des violences, voies de faits, actes de cruauté et attentats commis envers des enfants.

Jean-Paul Orient

(à suivre dans la Lettre n° 47)

LECTURES LECTURES LECTURES

Dans « **La Philosophie face au handicap** », de Bertrand QUENTIN, l'auteur s'interroge sur le regard que nous portons sur le handicapé : « La personne handicapée ne fait que révéler objectivement une figure possible de l'étrangeté. Elle offre en même temps la possibilité pour chacun de nous de reconnaître la part d'étrangeté qui est la nôtre. »

Le handicap force la philosophie à repenser ce qu'est un homme. Bertrand Quentin se risque à proposer de nouveaux concepts et à poser des questions gênantes...

ERES, Connaissances de la diversité - collection dirigée par Charles Gardou (charles.gardou@univ-lyon2.fr) - 20.00 €

Signalons aussi un recueil de dessins humoristiques sur le juge des enfants et la protection de l'enfance, « **Au petit bazar** », qui est paru en 2010. L'auteur en est Michel Valtat, psychologue et ancien directeur de CMPP et de la Sauvegarde de l'Orne. Editions du Chameau - Galerie 175, 154 Grande Rue, 14430 Dozulé - 30 € port inclus.